

Projet de création d'un institut de recherche :
Institut de Recherche « Santé et Société » (IRSS)

1. Intitulé et acronyme

Institut de Recherche « Santé et Société » (IRSS)

2. Porte-parole

William D'hoore
Ecole de Santé Publique
Université catholique de Louvain
30 Clos Chapelle-aux-Champs bte 3037
1200 Bruxelles

phone: +32 2 764 34 39/39 56 (direct)
fax : +32 2 764 34 35

E-mail : william.dhoore@uclouvain.be

3. Objectifs et missions de l'Institut

3.1. PERIMETRE DE L'INSTITUT

En référence à la définition de la santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (1946) qui inclut les dimensions physique, mentale et sociale, la thématique de la santé et du bien-être tant individuel que collectif, et de leur amélioration, nécessitent la collaboration de praticiens et de chercheurs de disciplines différentes et constituent un champ de recherche novateur. En effet, l'examen des déterminants de la santé montre la complexité des interactions entre les individus et la société, et met en évidence la tension présente entre la santé de l'individu et l'appartenance de l'individu à la société. Il est par ailleurs frappant de constater que la plupart des sociétés se sont dotées de réponses collectives et socialement organisées à l'expérience de la maladie, ou du handicap, qui reste éminemment individuelle. En outre, la prévention et la promotion de la santé amènent les chercheurs à effectuer une analyse critique des politiques et services de santé, des initiatives communautaires ainsi que des pratiques de santé et de soins destinés à la collectivité ou aux individus. Enfin, nos sociétés doivent faire face à des défis importants. En voici quelques exemples : l'influence des sociétés humaines sur l'environnement, qui à son tour influence la santé des populations; l'impact du vieillissement de la population sur la viabilité des systèmes de financement des soins et services; la réponse des systèmes de santé aux données de la transition épidémiologique; la prévention, physique, mentale et sociale dans les pratiques médicales; l'évaluation des méthodes de psycho- ou sociothérapie, l'approche des handicaps moteurs, sensoriels ou mentaux, générés par des traumatismes acquis, les maladies ou les désordres génétiques. Ces exemples illustrent la nécessité d'acquérir une vision plus globale des problématiques de santé.

De plus, les argument relatifs

- à la taille critique des équipes de recherche,
- aux synergies présentes et à développer entre chercheurs,
- à la spécificité de la recherche utilisant des approches alliant sciences médicales et sciences humaines,

- au développement de recherches ayant pour finalité la santé des communautés et des populations, et l'organisation des réponses apportées par la société aux problèmes médico-sociaux ou situations de santé, incluant également les situations nécessitant une intervention avant qu'un problème ne soit observé,

ont conduit à la création d'un Institut de Recherche Santé et Société (IRSS), regroupant les chercheurs intéressés par les liens entre la santé et la société.

3.2. OBJECTIFS DE L'IRSS

Des projets de recherche communs existent déjà entre plusieurs départements ou unités. De plus, des collaborations sont déjà bien établies entre les partenaires. A long terme, la structure proposée se donne pour mission de constituer un environnement et une organisation susceptibles d'engendrer un renforcement et un élargissement des projets de recherche et d'offrir aux chercheurs un large éventail de compétences dans les différents domaines de la santé dans ses rapports avec la société.

Les **objectif de l'Institut de Recherche Santé et Société** sont

- de développer et stabiliser un milieu interdisciplinaire favorisant la conduite d'activités scientifiques universitaires de haut niveau associant plusieurs chercheurs de l'Institut;
- de stimuler l'excellence en matière de production scientifique (publications, doctorats, obtention de crédits de recherche, participation aux projets de recherche internationaux);
- de soutenir et encourager les chercheurs qui y sont affiliés à développer les connaissances et à contribuer à la formation des jeunes chercheurs;
- de recruter de jeunes chercheurs de qualité et d'offrir une perspective à long terme aux chercheurs méritants;
- de diffuser les résultats scientifiques les plus pertinents et utiles sur le plan social.

4. Principaux axes de recherche

L'IRSS inclut notamment les deux domaines de recherche suivants.

- Le domaine des services et systèmes de santé et de soins de santé, comprenant la recherche sur le "bras opérationnel" des organismes qui chapeautent la politique sociale et sanitaire, ainsi que les pratiques et la manière de fournir les services qui peuvent avoir un effet, direct ou indirect, sur la santé. Des organisations (hôpitaux), des réseaux d'organisations ou de prestataires de soins, et des mini-systèmes (interaction entre professionnel de santé et patient), fournissant des soins lors d'épisodes aigus, dans les maladies chroniques et les handicaps, ou fournissant des prestations de médecine préventive, sont les objets traditionnels de recherche de ce domaine. La recherche dans ce secteur englobe également la création d'approches permettant d'améliorer la santé et du bien-être des populations par des activités situées à l'extérieur du système de santé, comme les politiques sociales, au niveau macro, et la démarche communautaire, au niveau micro. Elle inclut aussi, et notamment, la réflexion politique, philosophique et éthique sur ces approches. La recherche dans ce domaine promet une abondante information nouvelle qui pourra aider à mieux comprendre les services et politiques reliés à la santé dans et en dehors du système formel de santé. Des liens sont évidents avec le domaine ci-après mais

sont aussi possibles avec la recherche clinique, via la recherche translationnelle par exemple.

- Le domaine comprenant les activités de recherche qui visent à mieux comprendre les déterminants de la santé et les liens complexes de la santé des individus et des populations, de même que le rapport des systèmes administratifs, juridiques et sociaux avec la santé. Il représente un champ d'étude moins développé à l'heure actuelle, et fait principalement, mais pas uniquement, appel aux traditions de recherche des sciences humaines, de la santé publique et de l'épidémiologie. Les questions posées sont, par exemple: "Pourquoi certaines personnes et certaines populations sont-elles en bonne santé, mais pas d'autres?", "Comment les interactions entre l'individu et son environnement influencent la santé?". La recherche biomédicale et clinique appliquée peut offrir des réponses à la question de savoir que faire lorsqu'une personne est malade et/ou handicapée, mais n'apporte que des réponses partielles à des questions comme les inégalités de santé ou l'influence des inégalités économiques sur la santé. Des contributions de ce secteur seraient, par exemple, des analyses systématiques de collectivités, de populations, de pratiques de santé et de soins de santé, et de systèmes, y compris des recherches sur la manière dont l'investissement dans la culture ou l'adaptation à l'appareil social et juridique influent sur les rapports individuels et collectifs avec la santé, la maladie et le handicap. Les sciences humaines jouent un rôle de plus en plus important dans ce secteur. Des liens sont possibles entre ce secteur et le secteur de la recherche biomédicale fondamentale. La recherche dans ce secteur peut grandement contribuer à notre compréhension des approches qui permettent de structurer et d'optimiser les systèmes actuels et potentiels, et de maintenir et promouvoir la santé.

En résumé, **les axes de recherche de cet Institut** comprennent *notamment* les déterminants sociaux, économiques, culturels, environnementaux et personnels de la santé, les comportements de santé, les liens entre santé et système familial, la prévention socio-sanitaire, la prévention et le traitement des séquelles dans le champ du handicap, le bien-être au travail, la promotion de la santé mentale, la psychologie médicale, les interventions sanitaires, la construction des savoirs scientifiques dans le domaine de la santé, la pédagogie médicale, les pratiques et modes de prise en charge individuels et collectifs de la maladie et du handicap, l'organisation, la gestion et le financement des services, l'évaluation économique des programmes de santé, l'éthique, le droit de la santé, la gestion des vulnérabilités dues au vieillissement et aux affections physiques ou mentales, l'épidémiologie, la clinimétrie, la biostatistique, les systèmes d'information, et les politiques et systèmes de santé. Le terrain d'application inclut à la fois les pays industrialisés et les pays en voie de développement. Une des spécificités de cet Institut réside dans la diversité des approches : clinique, préventive, biomédicale, épidémiologique, statistique, psychosociale, pédagogique, juridique, sociologique, économique, etc.

5. Structure et fonctionnement

5.1. COMPOSITION

5.1.1. Rattachement

Le rattachement d'une personne ou d'une équipe se fait sur une base volontaire. Les membres de l'Institut de Recherche Santé et Société adhèrent à la mission et aux objectifs de l'Institut.

L'ensemble des membres de l'IRSS constitue l'assemblée générale (AG). Celle-ci est composée des 3 corps (CORA, CORSCI et CORTA) : membres du corps académique et scientifique, nommés à titre définitif à l'Académie Louvain, du CORSCI temporaire et du personnel technique et administratif, qui font partie des entités constitutives, ainsi que les doctorants. Les entités constitutives de l'IRSS comprennent, de façon non exhaustive : l'Ecole de Santé Publique, le Centre Académique de Médecine Générale, l'APSY (association des services de santé mentale et de psychiatrie de l'UCL), l'Unité d'Ethique Biomédicale, le Centre de Recherche Interdisciplinaire sur le Vieillessement, le département de psychologie de la Faculté de Médecine des FUNDP de Namur, d'autres groupes (comme le groupe "santé reproductive et décisions complexes"), le Centre de Droit Médical et Biomédical de la Faculté de Droit, et des membres individuels (des Cliniques Universitaires, de l'Ecole de Médecine Dentaire, ...), etc.

5.1.2. Membres titulaires, membres associés et membres "chercheurs junior"

- **Titulaire**

Lors de la constitution de l'IRSS, l'ensemble des académiques et scientifiques permanents de l'Académie Louvain qui le souhaitent sont considérés comme titulaires. Cette première titularité est valable pour 3 ans. Par la suite, la désignation en tant que titulaire sera valable pour 5 ans et sera obtenue par une validation externe, effectuée par le Conseil Facultaire de Gestion de la Recherche (CFGR), des propositions du Conseil (voir plus bas) reposant sur un ensemble de critères dans les domaines suivants (certains des critères sont précisés dans les parenthèses) :

a- activité de recherche démontrée et explicite (nombre et qualité des publications, mentionnant l'affiliation institutionnelle à l'IRSS, dépouillées dans les bases de données suivantes : pubmed-medline, isiweb, current contents, econlit, sociological abstract, eric, psychlit; impact factor, tenant compte de l'IF médian de la discipline; thèses de doctorat défendues dont le titulaire est promoteur ou copromoteur et dont le parcours doctoral est effectué principalement dans l'Ecole Doctorale Thématique "Santé Publique, Santé et Société");

b- environnement de recherche (effectif des chercheurs et des doctorants inscrits et ayant réussi leur épreuve de confirmation, des assistants de recherche, des boursiers et post-doctorants; contrats de recherche financés par les grands fonds et par d'autres sources; collaborations avec des partenaires de recherche hors Académie Louvain; activités de gestion de l'IRSS);

c- reconnaissance [ou "rayonnement", selon les universités canadiennes] (prix et distinctions; éditeur et membre de comité éditorial d'une ou de revues scientifiques internationales; rapports de recherche commandités par des bailleurs de fonds officiels [SPF-Santé publique, Centre fédéral d'expertise par exemple]; publications de qualité non reprises en (a) ci-dessus; autres productions évaluées par des indicateurs scientométriques; membre d'une ou de commission nationales ou internationales dans le domaine de la recherche ou du système de santé; interventions dans la presse écrite, télévisée, ou radiophonique).

Une pondération des 3 domaines sera effectuée (la répartition suivante entre les 3 domaines est proposée : a=50%, b=25%, c=25%). Les dispositions précises seront détaillées dans le règlement d'ordre intérieur (ROI), sans préjudice des dispositions définies par l'Université en matière d'évaluation de la recherche..

Sauf si ce principe est en contradiction avec les règlements en vigueur à l'UCL, un membre ne peut être titulaire que de deux instituts de recherche.

L'IRSS et le CFGR veilleront à éviter des conflits ou contradictions avec les commissions de nomination/promotion de l'UCL.

- **Associé**

Tout membre du CORSCI permanent (ou temporaire, à partir du grade de chargé de recherche) ou membre du corps académique permanent ou invité de l'Académie Louvain peut demander un rattachement à l'IRSS en qualité de membre associé. La nomination des membres associés est proposée par le Bureau et avalisée par le Conseil. La qualité de membre associé est valable 5 ans. Exceptionnellement, des membres hors Académie Louvain pourront être désignés associés.

- **Membre "chercheur junior"**

Les "chercheurs junior" comprennent les assistants, chercheurs, et doctorants. Ils font partie de l'IRSS sur base du rattachement à l'Institut d'une entité ou groupe existant, ou d'un membre individuel.

- **Personnel du CORTA (anciennement dénommé "PATO")**

5.2. GESTION

L'IRSS est gouverné par 3 instances :

- le directeur et le Bureau
- le Conseil
- l'assemblée générale

5.2.1. Directeur de IRSS

Le directeur de l'IRSS est élu par le Conseil de l'IRSS à la majorité simple, pour une durée de 4 ans, une fois renouvelable pour une durée de 2 ans.

Tout membre académique et tout membre du CORSCI permanent du Conseil est éligible et peut se porter candidat sur la base d'un programme communiqué à l'avance à l'AG. Les élections seront organisées dans les règles en vigueur à l'UCL et dans le Secteur des Sciences de la Santé. Les candidats veilleront notamment à faire la preuve de leur disponibilité pour la fonction. Pendant son mandat, le directeur est épaulé :

- par les membres de l'IRSS (éventuellement, par des académiques payés à l'heure - APH) pour assumer une partie de ses charges d'enseignement et de recherche,
- par le Bureau pour la gestion des différents groupes et commissions,
- par un gestionnaire de la recherche (membre du personnel administratif), qu'il supervise, pour la gestion administrative.

Missions du directeur de l'Institut:

le directeur

- diriger l'IRSS et assure l'exécution du programme pour lequel il a été élu,

- désigne les membres du Bureau,
- répartit les tâches entre les membres du Bureau et les supervise,
- prépare l'ordre du jour (OJ) du Conseil et le communique en temps voulu à l'AG,
- assure la promotion des collaborations et du travail en réseau,
- siège au CFGR,
- représente et défend les intérêts de l'IRSS en interne et externe,
- assume toutes responsabilités et décisions qui ne sont pas le privilège du Conseil ni de l'AG,
- assure la coordination scientifique de l'Institut tel que prévu par le ROI. Ceci inclut notamment : la gestion administrative (réunions, information, rapport d'activités commun, convocations, ordres du jour, procès-verbaux [p.-v.], suivi des décisions et des interpellations), la définition de la politique de promotion de l'excellence scientifique, la promotion de l'image scientifique de l'IRSS, la coordination de l'agenda scientifique (séminaires de recherche, conférenciers invités, ...), le lancement des procédures d'évaluation des candidats titulaires, etc.

L'imputabilité du directeur est définie par les règlements en vigueur à l'UCL.

5.2.2. Bureau de l'IRSS

Le Bureau est composé de 4 membres du Conseil, du directeur de l'IRSS et du gestionnaire de recherche, qui y siège avec voix délibérative.

Missions du bureau :

- établissement et défense du budget auprès du secteur santé UCL,
- présentation à l'avis du Conseil du programme et du budget prévisionnel annuel,
- affectation interne et gestion du personnel "CORTA recherche",
- affectation interne du personnel PST au cadre, et gestion concertée des PST avec l'Ecole,
- affectation des locaux,
- orientation des chercheurs vers les groupes adéquats,
- analyse et remise d'avis sur les programmes de recherche des groupes (conseil, impulsion ou réorientation) concernant leur adéquation aux priorités de l'Institut,
- établissement et coordination des contacts avec institutions externes (y compris les mandats de représentation confiés à des membres titulaires ou associés),
- proposition de représentation des membres de l'IRSS dans les instances internes (UCL, Académie Louvain, commissions doctorales, ...) et externes (Ecoles Doctorales Thématiques, organismes scientifiques, éducatifs et politiques, ...),
- évaluation de l'utilisation des moyens et ressources humaines affectés, et réaffectation éventuelle,
- lancement de l'évaluation des résultats scientifiques des groupes de recherche (audit externe),
- participation à l'organisation des procédures d'évaluation des titulaires et associés.

5.2.3. Conseil de l'IRSS

Le Conseil est composé de tous les membres titulaires de l'IRSS. Quatre représentants du CORSCI temporaire (y compris les boursiers), dont deux représentants des doctorants, deux représentants du personnel technique et administratif (à moduler en fonction du nombre de membres du CORTA rattachés à l'IRSS), et un représentant des membres associés siègent au

Conseil. Le Conseil se réunit au moins 2 fois par an. Un gestionnaire de la recherche siège de droit au Conseil avec voix délibérative.

Le Conseil élit son secrétaire parmi ses membres. Celui-ci ne peut être membre du Bureau.

Missions du Conseil :

- élection du directeur de l'Institut,
- vote du budget annuel,
- recueil et diffusion au Bureau des propositions de membres de l'AG,
- proposition de nomination des membres titulaires ou associés,
- définition avec le Bureau et le directeur d'une stratégie de mise en oeuvre de la politique scientifique de l'IRSS (y compris le programme d'activités scientifiques),
- information et diffusion des décisions du Bureau, des procès-verbaux, des ordres du jour, etc.).

Les décisions sont prises à la majorité simple.

En cas de désaccord persistant entre le Conseil, d'une part, et le directeur et le Bureau, d'autre part, concernant l'exécution de la politique scientifique de l'IRSS et/ou du programme pour lequel le directeur a été élu, le CFGR (ou les autorités compétentes) tranche(nt).

5.2.4. Composition et rôle de l'assemblée générale des membres de l'IRSS (AG)

Toutes les personnes (indépendamment des Corps) rattachées à l'IRSS, y compris les membres associés, sont membres de l'AG. L'AG se réunit au moins 1 fois par an. Les membres de l'AG peuvent convoquer une réunion de l'AG.

Missions de l'AG :

l'AG

- approuve/désapprouve le programme annuel d'activités scientifiques (à préciser dans le ROI),
- approuve le rapport d'activités annuel,
- propose ou fait des recommandations concernant le budget annuel de l'IRSS (le Bureau et le Conseil rendent compte du suivi de ces avis),
- formule des avis sur la diffusion des informations (via les OJ, les p.-v. du Conseil et de l'AG, ...) et les modes de prise de décisions,
- peut interpellier le Bureau et lui soumettre toute demande en rapport avec la gestion de la recherche,
- propose d'éventuelles modification des statuts,
- vote les modifications éventuelles des statuts,
- propose d'éventuelles modifications du ROI,
- vote les modifications éventuelles du ROI.

Les décisions sont prises à la majorité simple, sauf les décisions de modification des statuts et du ROI, qui sont prises à la majorité des 2/3.

5.3. STRUCTURE INTERNE DE L'IRSS

Conformément au rapport du groupe sectoriel du 14 décembre 2006, l'IRSS pourrait se structurer en groupes (entités stables) et centres (entités temporaires liées à un projet de

recherche), sur la base de propositions du Bureau ou des membres de l'AG, et dans le respect des règlements.

5.4. REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR (ROI)

Le ROI précise les procédures : les votes, les sanctions, les recours, les modalités de prise de décisions, ...

Le ROI est en cours d'élaboration. Un groupe de travail sera instauré (ce travail pourrait être confié au groupe de travail IRSS actuel). Le ROI ne peut enfreindre les règlements en vigueur dans le secteur et à l'UCL.

5.5. PROCESSUS COLLECTIF DE CONSTITUTION

La particularité de l'IRSS est de fédérer et coordonner un groupe a priori hétérogène de chercheurs universitaires et cliniciens. Les différentes entités constitutives de l'IRSS ont été associées dès le départ à l'élaboration de ce projet.

Depuis l'initiation du projet à la fin de l'année 2006, les textes successifs du projet (les "statuts" de l'IRSS) ont été largement diffusés parmi les membres présumés (via une mailing list comprenant une cinquantaine de personnes). Deux réunions de ce que l'on peut appeler le futur Conseil de l'IRSS, tel que défini dans le texte présenté ici, ont été organisées (le 28/03/2007 et le 04/07/2007). A chaque occasion, il a été explicitement demandé de diffuser les documents et procès-verbaux, et de recueillir les avis et remarques, au choix, de façon centrale (vers le porte-parole), ou de façon décentralisée (dans les entités constitutives). Lors de la réunion du 04/07/2007, un groupe de travail comprenant 7 académiques représentant les différentes sensibilités de l'IRSS a été élu. En novembre 2007, un représentant du CORSCI et un représentant du CORTA ont été associés au groupe de travail, qui s'est réuni ensuite à 5 reprises (28/11/07, 12/12/07, 18/12/07, 19/12/07, 16/01/08). Les deux dernières versions du texte présenté ici ont été dûment diffusées parmi les différents corps (24/12/07 et 23/01/08). Le porte-parole a proposé, à plusieurs reprises, de rencontrer les différents corps.

En décembre 2007 et janvier 2008, les commentaires émanant d'individus ou de groupes ont été colligés puis diffusés à l'ensemble des membres présumés du Conseil et aux représentants du CORSCI et du CORTA. Enfin, une assemblée générale (comprenant donc les membres CORSCI et CORTA des entités constitutives), organisée le 25/01/2008 a abouti au vote, à l'unanimité des personnes présentes, de la version du 21/01/08 des "statuts" de l'IRSS, moyennant des modifications incluses dans le texte présenté ici, et à la confirmation, à l'unanimité des personnes présentes, du mandat du porte-parole.

6. Les personnes

Les estimations suivantes peuvent être fournies, sous réserve d'imprécisions, en particulier pour le personnel académique à temps partiel (APH) et les membres du personnel des Cliniques. De plus, à ce stade de l'élaboration des projets des Ecoles et Instituts¹, il n'a pas été

¹ Un autre problème à anticiper, émergeant de la gestion différenciée de la recherche et de l'enseignement, sera la redistribution des comptes des Unités.

possible de définir avec précision la proportion du temps de travail de recherche (personnel CORA et CORTA).

Personnel académique : 54 personnes, 25,4 FTE

Personnel scientifique : 43 personnes (33 FCAR, 3 FNRS, 6 BO), 33,2 FTE

Personnel technique et administratif : 40 personnes (30 FCAR, 11 BO), 30,5 FTE

Doctorants : 20 candidats actifs

Liste nominative

- Personnel académique

Baum-Botbol Mylène, Beuken G., Boland Benoît, Bolly Cécile, Charlier Dominique, Chevalier P., Closon Marie-Christine, Cobbaut Jean-Philippe, Constant Eric, Cornette Pascale, d'Alcantara Ann, Darras Elisabeth, De Becker Emmanuel, De Coster Patrick, de Timary Philippe, Debarati Guha, Deccache Alain, Degryse Jan, Denis Jacques, D'hoore William, Dubois Vincent, Dupuis Michel, Durant Guy, Gillet Jean-Bernard, Hayez Jean-Yves, Hers Denis, Heureux P., Janne Pascal, Laperche Jean, Lorant Vincent, Luts Alain, Malengreau Myriam, Maloteaux Jean-Marie, Masson Antoine, Meire Philippe, Mercier Michel, Pestiaux Dominique, Renders Xavier, Reynaert Christine, Roegiers Luc, Roussaux Jean-Paul, Schamps Geneviève, Schroeder Erwin, Schoevaerds Didier, Seghers Arlette, Speybroeck Niko, Swine Christian, Van Hallewijn Michel, van Meerbeeck Philippe, Van Nieuwenhuysen Jean-Pierre, Vanpee Dominique, Vanthuyne D., Vanwelde C., Zdanovicz Nicolas

- Personnel scientifique

Alvarez Irusta Lucia, Artoiset Caroline, Aujoulat Isabelle, Berckmans Geoffroy, Borde Alexandre, Coëffe Mathilde, Cols Florence, Crott Ralph, , De Clercq Etienne, De la Kethulle Yolande, Degomme Olivier, Derèse Marie-Noëlle, Destryker François, Farfan Camacho Maria-Isabel, Geerts Charlotte, Gerkens Sophie, Gobert Micheline, Hausman Jean-Marc, Jacquemin Dominique, Jeanmart Caroline, Joskin Arnaud, Kinoo Philippe, Laura Irvine, Laurent M., Lepièce Brice, Leroy Marie, Marien Christel, Morelle Claire, Mukandu Basua Bintu, Nicaise Pablo, Olivier Le Polain, Pélicand Julie, Poncin Xavier, Primo Isabelle, Rémy Natacha, Ruwan Ratnayake, Sauwens David, Schmit Cécile, Soto Rojas Victoria, Symann Sophie, Van Durme Thèrese, Van Overstraeten Marc, Wintgens Anne

- Personnel technique et administratif

Alard Bernadette, Bauwens Catherine, Below Regina, Berdii Mostafa, Bodart Barbara, Chaidron Nathalie, Debacker Christophe, Descamps Manoëlle, Diaz Alexander, Dierckx Roxane, Doumont Dominique, Dubus Bernadette, Gallo Gerlinda, Germaux Jean-Bernard, Gossiaux Yvette, Graumann Jan, Hargitt Davis, Hoyois Philippe, Jassogne Sophie, Joris Nicole, Keymeulen Fabienne, Libion Marie-France, Maleve Nathalie, Martin Gaëtane, Pouplier Isabelle, Pycke Yolande, Rau Anne-Laurence, Reffers Carlos, Roch Isabelle, Scheuren Jean-Michel, Thone Danielle, Tummers Jeannine, Van Cutsem Benoît, Van der Meersch Jacqueline, Vanbellingen Murielle, Verstraeten Karine, Violet Isabelle, Wangneur Claudine, Zugaldia Antonio, Zumba George

- Doctorants (et promoteurs)

de Foy Thérèse (Jan Degryse), de la Kethulle de Ryhove Yolande (MC. Closon), de Saint-Hubert Marie (Christian Swine), Degomme Olivier (Guha-Sapir Debarati), Destryker François (Ph. van Meerbeeck), Dory Valérie (Jan Degryse), Duyver Corentin (Jan Degryse),

Farfan Camacho Maria Isabel (Vincent Lorant), Leconte Sophie (Jan Degryse), Léonard Christian (MC. Closon), Leroy Marie (Michel Dupuis), Mukandu Basua Babintu Leyka (Mylène Baum), Pélicand Julie (Alain Deccache), Piguet Catherine (Alain Deccache et Elisabeth Darras, en co-tutelle avec Philippe Carré, Paris), Renard Florence (Alain Deccache), Sauwens David (William D'hoore), Schmit Cécile (Alain Vas et William D'hoore), Soto Rojas Victoria Eugenia (Vincent Lorant), Tejerina Silva Herland (MC. Closon), Van Steenberghe Etienne (Alain Deccache, en co-tutelle avec Lucie Sauvé, UQUAM Québec)

7. Divers : le besoin de ressources

La réorganisation des structures et le regroupement de personnes permet, dans une certaine mesure, d'optimiser les ressources existantes. Néanmoins, toute optimisation a ses limites, et la réduction des effectifs en personnel ne peut aller de pair avec le maintien ou l'amélioration de la production scientifique actuelle, en termes quantitatifs ou qualitatifs, et moins encore avec le développement de domaines nouveaux.

Les membres de l'IRSS sont conscients que les tendances ne sont pas à l'expansion des effectifs, et qu'une partie de la solution réside dans des choix qui devront être effectués. Ces choix concernent la stratégie (investissements ou non dans certains domaines de recherche), la réaffectation du personnel, et le partage du temps de travail entre la clinique, l'enseignement et la recherche. Il va de soi que les choix doivent être faits dans le respect des personnes.

Le message à la base de la création des instituts ne peut rester négatif. En outre, le lancement d'un projet comme l'IRSS consomme des ressources considérables. Il est paradoxal que des académiques soient amenés à consacrer davantage de leur temps à des problèmes d'organisation, au détriment des activités de base de leur fonction (enseignement et recherche). Il devient indispensable que la structure faîtière de l'IRSS puisse s'appuyer sur un secrétariat efficace et clairement identifié, idéalement de niveau "gestionnaire de recherche", dont le profil de fonction est donné en annexe. Il faudrait donc disposer très rapidement d'un temps plein CORTA pour soutenir le lancement de l'IRSS. A moyen terme, un cellule logistique devra pouvoir être constituée pour assurer une gestion professionnelle. En parallèle, un soutien spécifique aux activités scientifiques (et d'enseignement) du directeur de l'IRSS devrait être alloué, pour éviter que celui-ci ne sacrifie ses propres intérêts de recherche. A cette fin, le directeur devrait pouvoir se voir affecter un membre du personnel scientifique temporaire sur budget ordinaire.

Annexe : description des fonctions d'un gestionnaire de recherche (pour l'IRSS)

Fonction de niveau de direction administrative (PATO) et travail en collaboration étroite avec le Directeur de l'Institut

- supervision du secrétariat de l'Institut (procès verbaux, ordres du jour, convocations, calendrier des réunions, suivi des décisions);
- administration de la recherche
 - ciblage des informations (concernant les fonds, les appels d'offre, ...) et à leur diffusion au sein du futur institut;
 - aide à la négociation et au montage de contrats de recherche (appui administratif aux promoteurs, y compris pour le montant des subventions, la PAFG, l'interface promoteur-ADRE-ADFI);
 - suivi de projet de recherche: finalisation des soumissions, négociation des contrats (financement, cfr. ci-dessus), aide au recrutement de chercheurs (base de données des meilleurs étudiants et chercheurs actuels, définition du profil du chercheur souhaité);
 - aide administrative et éditoriale à la finalisation des rapports de recherche (selon les exigences des différents fonds);
 - aide à la rédaction de rapports d'activité, aide à l'évaluation de la recherche;
- contribution à la logistique de l'Ecole Doctorale : séminaires, suivi des dossiers, ... en relation avec le secrétariat de l'Ecole Doctorale;
- appui à la visibilité des équipes: organisation de colloques (y compris en tant que produits de certains projets de recherche), maintien d'un site web, autres activités de relations publiques (communiqués/conférences de presse) et de valorisation des recherches;
- gestion des ressources
 - aide à la gestion du personnel (gestion des contrats à durée déterminée et à temps partiel, contrats-ponts, ...);
 - aide à la gestion comptable des contrats de recherche et à l'établissement des rapports financiers.

Profil :

- diplômé universitaire
- un minimum d'expérience de la gestion de la recherche